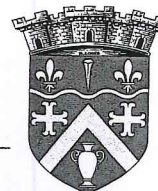


CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

VILLE DE MENNECY



www.mennecy.fr

Direction Générale

Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY CEDEX

Tél : 01 69 90 80 52 / 87 62

Fax : 01 64 57 00 41

Courriel : secretariat-general@mennecy.fr

Mennecy, le 18 septembre 2009

XD/JLL/SG/-09

Chère Collègue,
Cher Collègue,

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale :

Le 24 septembre 2009 à 18 heures
Salle du Conseil Municipal

INFORMATIONS :

■ Décisions ayant été prises en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

1. LD.17.09.176.113 Décision du Maire portant acceptation d'une mise à disposition d'une comédienne pour l'animation des ateliers au sein de l'école primaire de la Verville par la compagnie Strathella
2. LD.17.09.183.114 Décision du Maire portant attribution des marchés pour l'acquisition et la maintenance de photocopieurs numériques et d'imprimantes à l'entreprise SPRINT
3. LD.17.09.187.115 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec l'association Musique à MenneCY
4. LD.17.09.187.116 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec le Centre National de la Fonction Publique Territorial
5. LD.17.09.188.117 Décision du Maire portant acceptation de la convention avec la société AOF
6. LD.17.09.196.119 Décision du Maire portant acceptation de la convention avec la Compagnie Internationale d'Arbitrages Préventions et Services (CIAPS)
7. LD.17.09.204.121 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de services avec la société AFIC 45
8. LD.17.09.209.122 Décision du Maire portant acceptation d'un Contrat de location et d'approvisionnement exclusif d'une fontaine à eau auprès de la S.A. Château d'Eau
9. LD.17.09.232.123 Décision du Maire portant acceptation des contrats avec La Poste
10. LD 17 09 246 124 Décision du Maire portant acceptation de la convention avec l'association « Le Chœur de Villeroy »
11. LD 17 09 250 125 Décision du Maire portant acceptation du contrat de prestation de service avec le « Théâtre du Fauteuil »
12. LD 17 09 251 127 Décision du Maire portant acceptation de la convention relative à la mise à disposition d'un artiste avec l'association ACTE EMPLOI
13. LD 17 09 251 128 Décision du Maire portant acceptation de la convention relative à la mise à disposition d'un artiste avec l'association ACTE EMPLOI

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 04.06.09 et 17.07.09
- Chiffres rentrée scolaire 2009

Adresse Postale : Boîte Postale n°1 - 91541 MENNECY Cedex
République française - Département de l'Essonne l- Arrondissement d'Evry - Canton de MenneCY

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

- 1) Instauration/ Modification de tarifs municipaux (Encarts publicitaires couleurs dans le Mennecy Actualités, Emplacements « Mennecy Saveurs », Carte Cinéma)
- 2) Réduction d'une participation financière au titre des frais d'électricité concernant le Tennis Club de Mennecy

II. URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 3) Cession à la commune par l'ASL Clos Montvrain de 2 parcelles situées rue Paul Gauguin (cadastrées BL 256 et 257)
- 4) Annulation de la délibération majorant le COS sur le terrain 19-21 avenue Darblay (parcelle cadastrée BB n° 229)
- 5) Délibération Modifiant l'augmentation de COS sur le terrain cadastré section BB n° 229 situé au 19-21 avenue Darblay
- 6) Déclaration des Engagements Partagés
- 7) Rapport annuel du Conseil Local de l'Environnement (CLE)

III. AFFAIRES CULTURELLES et SPORTS

Rapporteur Annie PIOFFET

- 8) Demande de subvention de fonctionnement à la CAF pour l'accueil de Loisirs

IV. SCOLAIRE-BATIMENT-TRAVAUX

Rapporteur Jean FERET

- 9) Résiliation du marché d'entretien des espaces verts de la Ville de Mennecy
- 10) Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension du Dojo « Gérard Pizzonéro »
- 11) Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour le « Chat Botté »
- 12) Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension de la Mairie Annexe « Monique Saillet »
- 13) Autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour fermer le préau de l'école primaire de la Jeannotte

V. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Xavier DUGOIN

- 14) Création de poste de Rédacteur à temps complet
- 15) Création de poste de Rédacteur Chef à temps complet
- 16) Suppression de postes

**Xavier DUGOIN,
Maire.**



.....
BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de

Donne pouvoir pour me représenter à

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 24 Septembre 2009

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 28

L'an deux mille neuf, le 24 septembre à dix huit heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt huit au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Xavier DUGOIN, Maire.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mesdames, Messieurs :

PRESENTS :

André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON-GIMENEZ Alain DRAGOMAN, Carina COELHO-VALENTE, Christian RICHOMME, Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Claude GARRO.

POUVOIRS :

*Roger LE DUDAL pouvoir à Marie-Paule ALBANET,
Patricia MOULE pouvoir à Marie-Claire CUTILLAS,
Elisabeth VASSEUR pouvoir à Romain BOSSARD,
Brigitte PASQUES pouvoir à Christian RICHOMME,
Jouda PRAT pouvoir à Claude GARRO,*

ABSENTS :

Néant

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Sur proposition du Maire, Madame Sylvie PERRUZZO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Motion sur le schéma de principe RER D+

Le Conseil Municipal,

VU l'adhésion de la commune à l'Association des Elus de la Ligne D du RER (délibération Conseil Municipal du 17.12.08)

VU le schéma directeur de la ligne D du RER et le schéma de principe RER D+ qui en découle

VU les mesures de ce schéma de principe qui seront réalisées d'ici 2014

CONSIDERANT que ces mesures auront des impacts sur les temps de parcours qui seront rallongés notamment pour les usagers de la mission Malesherbes, au droit des gares de Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecey

Après délibération,

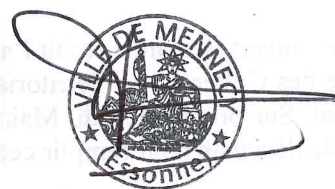
S'OPPOSE aux mesures telles que prévues dans le schéma de principe adopté par le STIF pour le RER D+, en ce qu'elles induisent un rallongement du temps de trajet des usagers

DEMANDE à ce que d'autres solutions soient examinées pour améliorer concrètement le temps de trajet des usagers de la mission Malesherbes

DEMANDE à être associé pleinement aux recherches de solutions à engager par le STIF pour améliorer ce service.



Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

MOTION RELATIVE AU PROJET D'EXTENSION DE LA SFDM à CERNY

Le conseil Municipal,

Considérant le projet d'extension du site de dépôts d'hydrocarbures (société S.F.D.M.) de Cerny qui s'étend sur 67 hectares avec une capacité de stockage de 75 600 m³.

Considérant que cette extension permettrait de passer à 500 000 m³ la capacité de chargement en hydrocarbures sous 5 ans

VU les motions successives adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Cerny en date du 27 septembre 2007 et 20 novembre 2008 se prononçant contre ce projet d'extension

VU la motion adoptée par le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Essonne le 23 juin 2009

Considérant que le trafic routier subira du fait de cette extension, une augmentation représentant environ 200 camions jours soir 400 mouvements, dont 40 % vers Corbeil, ce qui suppose 18 % de camions supplémentaires sur la D 191 (estimation Gendarmerie)

Considérant que ce projet qui augmenterait le trafic routier et notamment celui du transport d'hydrocarbure pourrait porter atteinte à la Sécurité Publique

Après délibération,

S'oppose au projet d'extension du site d'hydrocarbure de Cerny considéré incompatible avec la sécurité publique au vu de l'augmentation du trafic et notamment de camions

Demande dans l'hypothèse où ce projet serait malgré tout engagé à être consulté au vu de son impact sur le camionnage via la D 191



Le Maire
Xavier DUGOIN



ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : INSTAURATION/MODIFICATION DE TARIFS MUNICIPAUX (Encarts publicitaires couleurs dans le *Mennecy Actualités*, Emplacements « Mennecy Saveurs », Carte cinéma)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 17/12/08 et 25/03/09 fixant les tarifs des encarts publicitaires pour le journal municipal : *Mennecy Actualités*,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04/06/09 portant actualisation de certains tarifs municipaux

VU le souhait de la commune de souscrire au dispositif scolaire d'éducation à l'image « Collège au Cinéma » initié par le Conseil Général.

CONSIDERANT le souhait de la Municipalité d'instaurer un tarif pour les encarts publicitaires en couleur dans la communication municipale et notamment dans le *Mennecy Actualités*, de créer une tarification pour la nouvelle manifestation dénommée « Mennecy Saveurs » et fixer un tarif préférentiel pour les détenteurs d'une carte « collégiens au cinéma en Essonne »

VU l'avis de la commission Culture, Jeunesse et Sports en date du 14 septembre 2009,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 Septembre 2009,

APRES DELIBERATION,

FIXE, à compter du 1^{er} octobre 2009, les tarifs annuels des encarts publicitaires couleurs pour la communication de la ville, notamment pour « Mennecy Actualités », à parutions trimestrielles et parutions spéciales à :

- ½ page couleur au tarif de 3 000 euros
- 1 page couleur au tarif de 4 500 euros
- Dernière page au tarif de 6 000 euros

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0



.../...

.../...

FIXE, pour la manifestation « Mennecey Saveurs » du 28 et 29 novembre 2009 les tarifs suivants pour l'emplacement des exposants selon leurs spécialités :

Vin et Spiritueux	350 €
Gastronomie	250 €
Artisanat	150 €
Commerçant Menneçois	50 €

ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 6
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

FIXE, à deux euros l'entrée du cinéma de Mennecey aux élèves détenteurs de la carte « collégiens au cinéma en Essonne » dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma » de septembre 2009 à septembre 2010.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Le Maire,
Xavier DUGOIN



DELIBERATION

OBJET : REDUCTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DES FRAIS D'ELECTRICITE CONCERNANT L'ASSOCIATION SPORTIVE DU TENNIS CLUB DE MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention signée en date du 10 octobre 1989, entre la Mairie de Mennecy et l'association du Tennis Club de Mennecy stipulant le remboursement de la facture d'électricité à hauteur de 50% par l'association dénommée ci-dessus.

CONSIDERANT la demande de l'association du Tennis Club de Mennecy, de voir sa participation financière due à la Ville, au titre de sa consommation en matière d'électricité pour 2008, réduite.

CONSIDERANT qu'il peut être accordé de ce fait une aide exceptionnelle à cette association.

VU l'avis de la commission Culture, Jeunesse et Sports en date du 14 septembre 2009,

VU l'avis favorable de la commission des finances le 16 septembre 2009.

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accorder à l'association du Tennis Club de Mennecy, une réduction de 2 390.53 Euros (mandat d'annulation N° 1686), correspondant sur une somme totale due de 4 390.53 Euros pour la période de juillet à décembre 2006.

Le Maire,



Xavier DUGOIN



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Plan dans dossier archivé

47

OBJET : CESSION A LA COMMUNE DE MENNECY PAR L'ASL LE CLOS MONTVRAIN DE DEUX PARCELLES SITUEES RUE PAUL GAUGUIN A MENNECY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122-21 du Code des Collectivités Territoriales,

VU la lettre du Président de l'Association Syndicale Libre « Le Clos Montvrain » en date du 18 août 2009 et le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire en date du 19 juin 2009 portant sur le principe d'une cession à l'euro symbolique des parcelles BL 256 d'une superficie de 16 m² et BL 257 d'une superficie de 9 m², situées rue Paul Gauguin à Mennecy,

CONSIDERANT que ces deux parcelles peuvent être reprises par la Commune dans le cadre du projet d'aménagement du chemin de la Butte Montvrain,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Environnement en date du 11 septembre 2009,

APRES DELIBERATION,

ACCEPTE la cession par l'Association Syndicale Libre « Le Clos Montvrain » à la Commune, à l'euro symbolique, des parcelles BL 256 d'une superficie de 16 m² et BL 257 d'une superficie de 9 m², situées rue Paul Gauguin à Mennecy.

DIT que les frais notariés seront à la charge de l'Association Syndicale Libre « Le Clos Montvrain ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette cession.

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois.



Le Maire,
Xavier DUGOIN.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

Plans dans dossier archivé

DELIBERATION

OBJET : Annulation de la délibération majorant le COS sur le terrain 19-21, avenue Darblay à Mennecey (parcelle BB n°229)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal majorant le COS sur le terrain sis 19-21 avenue Darblay à Mennecey (parcelle BB n°229) afin de favoriser la construction de logements sociaux ;

VU la lettre de M. le Préfet de l'Essonne en date du 14 août 2009 demandant le retrait de ladite délibération aux motifs qu'elle est illégale ;

VU l'avis de la Commission Urbanisme / Travaux / Environnement et Sécurité en date du 11 septembre 2009 ;

APRES DELIBERATION,

Le Conseil Municipal

RAPPORTE la délibération en date du 17 juillet 2009.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUGOIN



ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0

DELIBERATION

OBJET : Majoration du Coefficient d'Occupation du Sol afin de favoriser la construction de logements sociaux (article L.127-1 du Code de l'Urbanisme) sur le site suivant de la commune :

→Terrain 19-21, avenue Darblay à Mennecy (parcelle BB n°229)

VU la lettre de M. le Préfet, en date du 14 août 2009 ;

VU l'Article L.127.1 du Code de l'Urbanisme ;

VU l'Article 40 de la Loi Boutin n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment les mesures en faveur du développement d'une offre nouvelle de logements, étend les possibilités de majoration des règles de construction afin de permettre d'augmenter la densité urbaine ; et ceci, en ne se basant plus uniquement sur la majoration de COS ;

CONSIDERANT la nécessité de faire du logement social sur la Commune à la demande de Monsieur le Préfet et le Contrat de Mixité Sociale approuvé par délibération au Conseil Municipal en date du 4 juin 2009 ;

CONSIDERANT un projet proposé par un bailleur social conduisant à réaliser 22 logements sociaux ;

CONSIDERANT la possibilité par la Loi Boutin susvisée d'augmenter le C.O.S de 50% pour les programmes de logements sociaux ;

CONSIDERANT les mesures de publicité effectuées, et notamment le Porter à Connaissance pendant 1 mois avant la convocation de l'assemblée délibérante dans un registre mis à la disposition du public ;

CONSIDERANT le COS actuel du terrain soit : 0,50 ;

CONSIDERANT l'avis de la Commission Travaux - Urbanisme - Environnement en date du 11 septembre 2009 ;

APRES DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

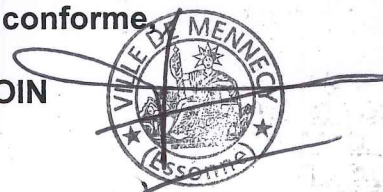
DECIDE de majorer le C.O.S. de 50 % sur le terrain 19-21 avenue Darblay cadastré BB 229 à Mennecy ce qui portera le COS à 0,75.

DE PREVOIR cet ajustement dans le PLU mis en révision le 4 juillet 2008.

ADOPTE A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0

Pour extrait conforme
Le Maire,
Xavier DUGOIN



Declaration d'engagements partagés dans dossier archivé

Objet : Engagement de la Commune dans l'élaboration et la mise en œuvre du 2^{ème} programme d'actions de l'Agenda 21 départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération du Conseil Général de l'Essonne n° 2003-02-0027 du 20 octobre 2003 relative à l'adoption d'un Agenda 21 départemental,

VU la délibération du Conseil Général de l'Essonne n° 2007-03-0015 du 26 juin 2007 relative à l'adoption du bilan pluriannuel de l'agenda 21 départemental et à l'adoption du principe d'une deuxième étape du développement durable et solidaire en Essonne,

VU la délibération municipale du 10 avril 2008, portant création du Conseil Local de l'Environnement de la ville de Mennecey,

VU la délibération municipale du 4 juillet 2008 engageant la Commune dans la démarche de développement durable et solidaire du Conseil Général de l'Essonne, dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau programme d'actions de l'Agenda 21 départemental, et donnant pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Protocole d'engagements partagés correspondant,

CONSIDERANT la fiche action proposée par la commune et approuvée par le Conseil Général de l'Essonne,

CONSIDERANT le courrier du Président du Conseil Général de l'Essonne, adressé au Maire de Mennecey, en date du 22 juin 2009, invitant la commune à signer la Déclaration d'engagements partagés relative à la finalisation du 2^{ème} programme d'actions de l'Agenda 21, et à confirmer la mise en œuvre de l'action sélectionnée,

CONSIDERANT l'avis du Conseil Local de l'Environnement du 10 septembre 2009,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Transports, en date du 11 septembre 2009,

APRES DELIBERATION,

DECIDE de poursuivre l'engagement de la Commune dans la démarche de développement durable et solidaire du Conseil Général de l'Essonne, dans le cadre de la finalisation du 2^{ème} programme d'actions de l'Agenda 21 départemental, et de mettre en œuvre l'action proposée par la commune et sélectionnée par le Conseil Général.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la Déclaration d'engagements partagés correspondante et pour prendre toutes dispositions afin de mettre en œuvre l'action retenue.

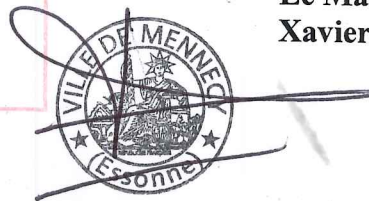
ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

PREFECTURE DE L'ESSONNE
D.R.C.L.
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

29 SEP. 2009

ARRIVÉE



Le Maire,
Xavier DUGOIN.

Objet : Rapport d'activités du Conseil Local de l'Environnement (CLE) de mai 2008 à juillet 2009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération municipale du 10 avril 2008, portant création du Conseil Local de l'Environnement (CLE) de la ville de Mennechy,

VU la délibération municipale du 4 juillet 2008 approuvant le Règlement intérieur adopté par le CLE le 19 juin 2008,

VU l'article 8 du Règlement intérieur du CLE,

CONSIDERANT la vocation et les compétences de ce Conseil Local de l'Environnement, qui engage notamment la commune dans une démarche de développement durable,

CONSIDERANT l'avis du Conseil Local de l'Environnement en date du 10 septembre 2009,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Sécurité, en date du 11 septembre 2009,

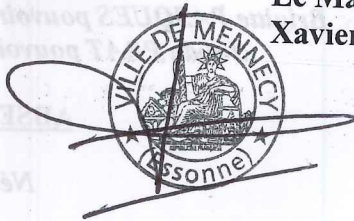
APRES DELIBERATION,

PREND ACTE du Rapport d'activités du Conseil Local de l'Environnement (CLE) de mai 2008 à juillet 2009,

AUTORISE sa présentation au public et sa diffusion par tout moyen approprié notamment sur le site internet de la ville.

ARRIVÉE
29 SEP. 2009
CONTROLE DE L'ÉTAT

Le Maire,
Xavier DUGOIN.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

OBJET : DEMANDE DE BENEFICE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT L'ACCUEIL DE LOISIRS 12/17 ANS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 19 octobre 2000,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances en date du 16 septembre 2009,

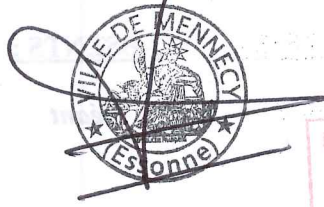
Considérant l'intérêt de la collectivité à être subventionné en fonctionnement sur sa structure jeunesse,

APRES DELIBERATION,

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales afin de bénéficier des subventions de fonctionnement concernant l'accueil de loisirs 12/17 ans,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**



ADOpte A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0



VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

OBJET : Résiliation du marché d'entretien des espaces verts de la ville de Mennecy

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et la circulaire du 3 août 2006 portant manuel d'application du Code des marchés public,

Vu l'Avis d'Appel Public à Concurrence publié en date du 17/03/2009 et la procédure d'Appel d'Offres qui en a découlé,

Vu la délibération du Conseil Municipal portant attribution du marché d'entretien des espaces verts à la société Deco Garden pour les 4 lots, en date du 4 juin 2009,

Vu le courrier de la Préfecture de l'Essonne en date du 3 août 2009, au titre du contrôle de légalité

APRES DELIBERATION

Rapporte la délibération en date du 4 juin 2009 et résilie le marché public d'entretien des espaces verts de la ville de Mennecy attribué à la société DECO GARDEN, sise 1 route Départementale, - 91590 LA FERTE ALAIS.

**Le Maire,
Xavier DUGOIN.**

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE
DRCL
CONTROLE DE LEGALITE
29 SEP. 2009
ARRIVEE



ADOpte A LA MAJORITE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0

DELIBERATION

Objet : Autorisation du Conseil Municipal à M. le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension du Dojo « Gérard Pizzonéro »

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les Etablissements Recevant du Public (notamment les articles L 111-7, L 111-8 à L 111-8-3 et les articles R 111-19 à R 111-19-11) ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 421-1 et L 421-3 ainsi que les articles R 421-5 à R 421-5-2 ; R 421-38-20 et 421-53 ;

VU l'arrêté du 31 mai 1994 concernant les installations ouvertes au public ;

VU la circulaire n° 94.55 du 7 juillet 1994 considérant le classement de l'établissement de type 5^{ème} catégorie ;

VU la lettre de M. le Préfet, en date du 15 juillet 2009 ;

CONSIDERANT la nécessité de faire une extension de 84 m² du dojo « Gérard Pizzonéro », du fait que la construction d'une salle polyvalente contigüe au Dojo permettra aussi l'accès aux personnes à mobilité réduite ;

VU l'avis favorable de la Commission Travaux - Urbanisme - Environnement en date du 11 septembre 2009,

Après délibération,

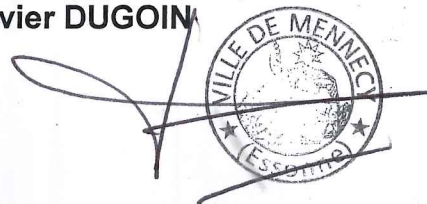
AUTORISE M. le Maire à déposer un Permis de Construire pour l'extension du Dojo « Gérard Pizzonéro » situé boulevard Charles de Gaulle, concernant une salle polyvalente pour accueillir des réunions ou permettre à quelques spectateurs de regarder des compétition de judo ainsi que la création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

DIT que la délibération fera l'objet de mesure de publicité habituelle et sera transmise à M. le Préfet.



ADOpte A LA MAJORITE
POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUGOIN**



DELIBERATION

Objet : Autorisation du Conseil Municipal à M. le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'agrandissement de la salle polyvalente modulable de la Maison de la Petite Enfance « Le Chat Botté »

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les Etablissements Recevant du Public (notamment les articles L 111-7, L 111-8 à L 111-8-3 et les articles R 111-19 à R 111-19-11) ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 421-1 et L 421-3 ainsi que les articles R 421-5 à R 421-5-2 ; R 421-38-20 et 421-53 ;

VU l'arrêté du 31 mai 1994 concernant les installations ouvertes au public ;

VU la circulaire n° 94.55 du 7 juillet 1994 considérant le classement de l'établissement de type 5^{ème} catégorie ;

VU la lettre de M. le Préfet, en date du 15 juillet 2009 ;

CONSIDERANT la nécessité d'agrandir de 30 m² la salle polyvalente modulable de la Maison de la Petite Enfance « Le Chat Botté » ;

VU l'avis favorable de la Commission Travaux - Urbanisme - Environnement en date du 11 septembre 2009,

Après délibération,

AUTORISE M. le Maire à déposer un Permis de Construire pour l'agrandissement de la salle polyvalente modulable de la Maison de la Petite Enfance « Le Chat Botté ».

DIT que la délibération fera l'objet de mesure de publicité habituelle et sera transmise à M. le Préfet.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUGOIN**



ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

DELIBERATION

Objet : Autorisation du Conseil Municipal à M. le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension de la Mairie Annexe Monique Saillet.

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les Etablissements Recevant du Public (notamment les articles L 111-7, L 111-8 à L 111-8-3 et les articles R 111-19 à R 111-19-11) ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 421-1 et L 421-3 ainsi que les articles R 421-5 à R 421-5-2 ; R 421-38-20 et 421-53 ;

VU l'arrêté du 31 mai 1994 concernant les installations ouvertes au public ;

CONSIDERANT la nécessité de faire une extension afin d'installer des nouveaux bureaux à la Mairie Annexe Monique Saillet ;

VU l'avis de la Commission Travaux - Urbanisme - Environnement en date du 11 septembre 2009,

Après délibération,

AUTORISE M. le Maire à déposer un Permis de Construire pour l'extension de la Mairie Annexe Monique Saillet ;

DIT que la délibération fera l'objet de mesure de publicité habituelle et sera transmise à M. le Préfet.



**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUGOIN**



ADOpte A LA MAJORITE

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0**

DELIBERATION

Objet : Autorisation du Conseil Municipal à M. le Maire de déposer une déclaration préalable pour la fermeture du préau de l'école primaire de la Jeannotte

Le Conseil Municipal,

VU l'exposé du Maire ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les Etablissements Recevant du Public (notamment les articles L 111-7, L 111-8 à L 111-8-3 et les articles R 111-19 à R 111-19-11) ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 421-1 et L 421-3 ainsi que les articles R 421-5 à R 421-5-2 ; R 421-38-20 et 421-53 ;

VU l'arrêté du 31 mai 1994 concernant les installations ouvertes au public ;

CONSIDERANT la nécessité de fermer le préau pour protéger les enfants du froid, et pour des raisons de sécurité notamment des problèmes de vandalisme ;

VU l'avis favorable de la Commission Travaux - Urbanisme - Environnement en date du 11 septembre 2009,

Après délibération,

AUTORISE M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour la fermeture du préau de l'école primaire de la Jeannotte.

DIT que la délibération fera l'objet de mesure de publicité habituelle et sera transmise à M. le Préfet.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Xavier DUGOIN**

ADOpte A LA MAJORITE

**POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 6
ABSENT : 0**



PERSONNEL COMMUNAL

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité,

CONSIDERANT la nécessité de créer un poste de Rédacteur à temps complet afin de nommer un agent titulaire retenu au titre de la promotion interne avec examen professionnel,

VU l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2009,

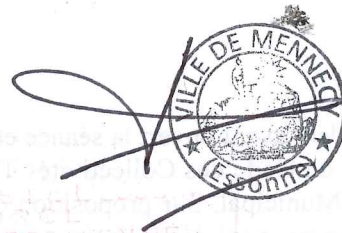
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'accepter la création d'un poste à compter du 1^{er} janvier 2010 :

1 poste de Rédacteur à temps complet

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.

**Xavier DUGOIN,
Maire.**



ADOpte A L'UNANIMITE

**POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0**

29 SEP. 2009

ARRIVEE

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR CHEF A TEMPS COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste de rédacteur chef à temps complet compte tenu de la réussite à l'examen professionnel d'un agent titulaire lui permettant d'accéder à un avancement de grade,

VU l'avis de la Commission des Finances du 16 septembre 2009,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'accepter la création d'un poste à compter du 1^{er} janvier 2010 :

1 poste de Rédacteur Chef

DIT que les dépenses inhérentes à cette création sont prévues au budget communal.



Xavier DUGOIN,
Maire.



ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0

PERSONNEL COMMUNAL

SUPPRESSIONS DE POSTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer des postes qui ne sont pas pourvus afin de permettre une mise à jour annuelle du tableau des effectifs de la Ville de Mennecy,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 16 avril 2009,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'accepter les suppressions des postes à temps complet suivants à compter du 1^{er} octobre 2009 :

3 postes d'adjoint administratif Principal de 1^{ère} Classe

2 postes d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} Classe

1 poste d'ingénieur Principal

1 poste d'ingénieur

2 postes d'agent de maîtrise Principal

1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe

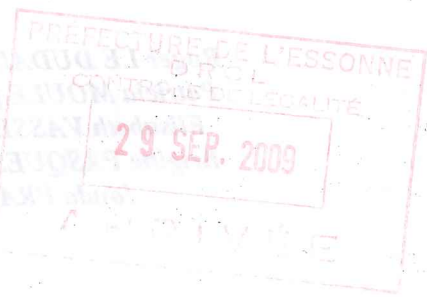
1 poste de Puéricultrice cadre de santé

1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe

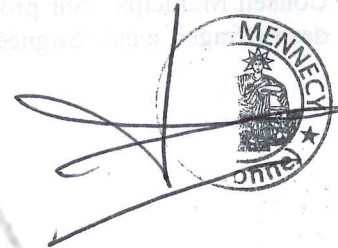
1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe

1 poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe

1 poste de Chef de Police Municipale



Xavier DUGOIN,
Maire.



ADOpte A L'UNANIMITE

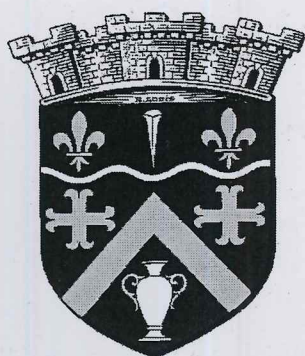
POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ABSENT : 0

PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2009

L'appel étant fait et le secrétaire de séance désigné (Mme Sylvie PERRUZZO), la séance est ouverte et débute par la lecture des décisions du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire soumet les procès verbaux des conseils municipaux des 4 juin et 17 juillet 2009, lesquels ne soulevant aucune observation sont approuvés à l'Unanimité

I. FINANCES – AFFAIRES GENERALES
Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

◇ **Motion relative au projet d'extension de la SFDM à Cerny (mise sur table)**

Jean-Philippe DUGOIN : « La SFDM exploite actuellement un dépôt d'hydrocarbure sur Cerny et envisage une extension importante en terme de superficie au sol mais fort peu créatrice d'emplois de l'ordre de 5 ou 6 emplois de créés mais entraînant surtout des nuisances absolument colossales pour la commune mais aussi pour tout le bassin de vie autour de Cerny. En ce sens, le conseil municipal de Cerny a été amené à deux reprises à se prononcer (négativement) sur ce projet d'extension. Cette question est venue en conseil communautaire au mois de juin dernier. Le conseil communautaire s'est prononcé également négativement et je vous proposerai que la ville de Mennecy en fasse autant. Pourquoi la ville de Mennecy me direz-vous alors que nous parlons d'un projet à Cerny. Alors hors-mis la solidarité entre communes qu'il est normal de faire jouer, c'est essentiellement lié au trafic routier puisque le projet tel qu'il est conçu aujourd'hui représente 200 camions / jour dont on estime que 40 % partiraient vers Corbeil, seraient amenés à traverser Mennecy, en passant le long de Ballancourt, Fontenay Le Vicomte, sur la RD 191. A titre d'exemple, ça représente le double en trafic routier que ce qui avait été projeté sur le dossier SLS sur Fontenay, qui avait suscité un certain émoi. Il est donc évident pour la commune de Mennecy qu'outre l'esprit de solidarité communautaire, qu'elle ne doit pas laisser passer un tel projet sans se positionner clairement dessus. »

Birgit TOLLNER : « Moi j'aime bien connaître les dossiers dans le détail, je suis un peu déçue de découvrir cette motion sur table. Alors qu'il doit y avoir une enquête publique en cours, je suppose ? Pouvez-vous nous préciser quel est le but de cette installation, quel site doit être approvisionné en hydrocarbures ? »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je n'ai pas le détail à ce jour, nous ne sommes que sur un projet, nous n'avons pas le détail des zones approvisionnées, nous connaissons en revanche les superficies envisagées, les terrains qui sont concernés mais pas le détail de l'activité. Les seules données que nous ayons ce sont des estimations liées au transport routier et à la superficie d'activité développée. »

Birgit TOLLNER : « Je vais vous faire part de ma réflexion personnelle puisque nous n'avons pas pu en discuter. C'est toujours très ambigu, car nous avons besoin d'hydrocarbures et il faut bien les stocker quelque part mais personne n'en veut chez soi, ni le trafic engendré par ce genre de site. Pour défendre les intérêts des Menneçois, on devrait être contre mais si on veut être cohérent il faudrait accepter. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je serais tenté de vous dire qu'on ne peut pas accueillir tous les sites d'hydrocarbures du monde, il y a déjà un site de stockage d'hydrocarbures sur Cerny, notre secteur fait donc déjà un effort et puis effectivement sur ce genre d'activité qui est très peu productif en terme d'emploi parce que on a même pas une contrepartie à mettre en face et qui est gênante pour Mennecy, Ballancourt ou Fontenay en terme de trafic routier mais qui est catastrophique pour Cerny qui va voir des nœuds routiers et des risques liés à la circulation. Je crois que c'est de notre rôle d'élus pour défendre ce secteur d'essayer de faire en sorte que cela ne se fasse pas ici. Nous sommes dans une société qui aurait plutôt tendance à essayer de développer des moyens alternatifs ou en tout cas à réduire sa consommation en essence. Je ne suis pas convaincu que si l'on raisonne à l'optique 30, 40 ou 50 ans, les modes de consommation en essence ou transports, tel qu'on les a aujourd'hui seront exactement les mêmes. Je suis assez d'accord avec vous, si ça ne se fait pas ici, on fera peut-être des malheureux ailleurs, mais étant élu de Mennecy et de la CCVE, je pense aussi que c'est de notre rôle d'essayer de faire en sorte que cela ne se fasse pas ici. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

◇ **Motion sur le schéma de principe RER D+**

Jean-Philippe DUGOIN : « c'est un schéma de principe qui vient d'être adopté, qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes notamment concernant la desserte de la ligne D en direction de Malesherbes où les mesures qui sont proposées n'ont fait au niveau départemental de la part du STIF, l'objet d'aucune concertation, ce qui est choquant dans ce dossier et aboutit à un allongement des parcours entre Paris et les communes de grandes banlieues qui vont de 3 à 5 minutes selon que l'on habite Mennecy, Ballancourt ou La Ferté Alais. On est sur un projet qui va aboutir à un allongement de nos dessertes, là où est déjà dans des situations de services qui ne sont pas bons ou qui vont en se dégradant. Dans ce cadre plus général des problématiques liées aux transports en commun, au RER et plus particulièrement au RER D qui est le nôtre. Nous avons décidé d'adhérer par un vote à l'unanimité il me semble à l'association des élus de la ligne D du RER, association qui travaille sur ces sujets, qui est présidée par Laurent Béteille et au sein de laquelle Charles de Bourbon Busset (Maire de Ballancourt) est particulièrement impliqué puisqu'il est membre de son bureau. Cette association demande aujourd'hui à ce que l'on prenne cette motion de manière à essayer d'influer sur ce schéma de principe qui n'est pas satisfaisant encore une fois pour la Grande Couronne. J'ajoute qu'il me semble que l'on est vraiment sur un domaine qui doit être consensuel, parce qu'il s'agit de la vie quotidienne des gens qui vont travailler à Paris. Il y a pour ce schéma de principe une position extrêmement réservée au sein du conseil d'administration du STIF et du Conseil Général de l'Essonne. Cette motion a été adoptée à l'unanimité du bureau communautaire de la CCVE. Cette motion sera présentée en conseil communautaire lors de sa prochaine séance qui se tiendra mardi prochain et va être votée par un certain nombre de communes membres de la CCVE. Là encore comme sur le problème des hydrocarbures, on peut essayer de faire bloc avec un groupe de communes qui vivent les mêmes problématiques liées à une dégradation des transports et qui est clairement de demander au STIF, plus de concertation et d'essayer d'arriver à un projet qui aboutisse à une amélioration de la desserte. Aujourd'hui, le projet n'aboutit pas à une amélioration, au contraire. On peut demander une amélioration mais si déjà on arrive à garder les temps de transport que l'on a, aujourd'hui on sait que cela va être extrêmement compliqué. »

Christian RICHOMME : « A Mennecy, on a la chance d'avoir cette ligne RER, mais on s'aperçoit chaque jour qu'il y a des incidents, des retards et que cela perturbe tous les personnes qui souhaitent se déplacer avec un autre moyen de locomotion que la voiture pour se rendre à Paris ou sur leur lieu de travail. Le STIF est en réflexion il y a ce schéma qui nous est proposé et il semblerait que l'Essonne soit quelque peu oublié dans ce schéma directeur. Les départements qui sont un peu plus au nord de la ligne D vont être un peu mieux desservis, vont voir la création de deux ou trois nouvelles stations, ce qui va effectivement créer un retard de 5 à 6 minutes pour tous les essonniens qui utilisent la ligne C ou D. Aujourd'hui, avoir 5 ou 6 minutes de retards quand tout se passera bien alors qu'actuellement on a déjà des quarts d'heure ou des demies heures, voire des trains supprimés, ce n'est pas acceptable. Ce que l'on demande simplement, c'est que l'Essonne soit mieux desservie et que l'on ait pas une position de recul, donc nous soutiendrons cette motion avec vous. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Je vous remercie de cette prise de position, qui à mon avis est de bon sens. Effectivement lorsque l'on voit les retards que l'on a aujourd'hui, on peut craindre l'accumulation de minutes supplémentaires. Nous sommes vraiment par rapport au STIF, sur un problème qui n'est pas même pas particulier à l'Essonne. Il concerne Paris petite couronne et grande couronne où d'une manière générale la grande couronne est souvent l'oubliée des aménagements qui sont faits. C'est important que l'on ait une position commune là-dessus, je vous en remercie »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

I FINANCES – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Jean-Philippe DUGOIN

1. Instauration/ Modification de tarifs municipaux (Encarts publicitaires couleurs dans le Mennecy Actualités, Emplacements « Mennecy Saveurs », Carte Cinéma)

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'instaurer ou de modifier des tarifs municipaux en précisant certains encarts publicitaires dans le Mennecy Actualités et en refixant les tarifs des exposants (gastronomie, vins et spiritueux, artisanat ou commerçants menneçois) pour le prochain Mennecy Saveur qui aura lieu les 28 et 29 novembre. »

Christian RICHOMME : « On déplore que cette délibération soit un petit peu fourre tout, il y a trois points complètement différents qui sont dans cette délibération et nous avons à voter sur le package. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Si vous voulez, on peut faire un vote séparé »

Christian RICHOMME : « Les deux premiers points nous posent des difficultés. La multiplication de la publicité dans le journal nous pose un problème. On voit qu'il y a une transformation du marché de Noël en Mennecy Saveurs. La formule conviviale disparaît petit à petit. On soutient le 3^{ème} point : le collège au cinéma. C'est pour cela que l'on demande un vote séparé parce que nos attitudes sur ces trois points sont différentes. »

Jean-Philippe DUGOIN : « On va faire un vote séparé. On a de la publicité qui permet de faire des économies aux menneçois sur leurs impôts. Il y a d'autres collectivités qui ne font pas de publicité mais qui ont des magazines qui sont une véritable publicité politique. Quand on parle de convivialité sur ce qui se faisait avant, c'est toujours mieux avant. L'autre jour, je regardais « un singe en hiver », c'est un vieux film qui remonte à 55 ans. Quand Belmondo arrive gare de Deauville, dans un taxi sous la pluie, il y a un dialogue avec le chauffeur de taxi : « il n'y a plus de saison, c'était mieux dans le temps ». Vous me faites penser à cela. C'est votre droit. Je vous propose que l'on mette au vote par point séparé. »

➤ Encarts publicitaires couleurs dans le Mennecy Actualités

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

➤ Emplacements « Mennecy Saveurs »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

➤ Carte Cinéma

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

2 Réduction d'une participation financière au titre des frais d'électricité concernant le Tennis Club de Mennecy

Jean-Philippe DUGOIN : « Il s'agit d'aider le club de Tennis à solder une vieille facture d'électricité qu'il n'arrive pas à acquitter. »

Christian RICHOMME : « Ce n'est pas une vieille facture que le club a des difficultés à acquitter. On a un compteur EDF qui fait un peu n'importe quoi. On a des courts de Tennis qui s'allument la nuit et ne s'allument pas quand quelqu'un joue. Il y a une résistance du club de Tennis qui est légitime de ne pas payer cette facture pour la simple raison que le service n'est pas rendu. Il y a une bataille entre le Tennis et EDF, je voudrais savoir où on en est. On aide le club, c'est normal, face à cette démarche devant EDF, que ce compteur soit enfin revisité. C'est l'occasion de parler du club de tennis. Je voudrais savoir où vous en étiez de la négociation avec ce club. Je vous rappelle que vous ne donnez pas de subvention à ce club parce qu'en échange, vous mettez à disposition un agent de la commune. Je voudrais savoir où en était cette disposition, si vous allez aller plus loin que payer la moitié de cette facture pour soutenir le club face à EDF. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Les factures en question datent de 2007. Nous ne sommes pas sur des factures récentes. Les séparateurs de compteur qui étaient une des causes de la naissance de cette facture, ont été installés depuis. Sans rentrer dans la caricature de la lumière la nuit, il y a un certain nombre de problèmes techniques, des travaux sont en cours et d'autres sont entrain d'être examinés. Jean FERET pourrait vous en parler plus longtemps que moi. Si le sujet vous intéresse on pourra en parler lors d'une prochaine commission. Concernant la situation du club de Tennis, aujourd'hui on est dans l'illégalité la plus complète puisqu'il y a des agents municipaux qui sont mis à disposition d'une association qui n'est pas chargée de mission de service public et qui n'effectue pas de remboursement ce qui est quelque chose d'illégal. Aujourd'hui on est sur un apport d'ailleurs qui si on doit le chiffrer concernant ses agents représenteraient 50 000 euros environ. Le problème est d'essayer de trouver en concertation avec le club de tennis, et nous y travaillons un moyen de continuer de soutenir le club de tennis tout en se mettant dans un schéma de sécurité juridique pour les uns et pour les autres. Je pense à ce sujet d'ailleurs, si les discussions que nous avons en ce moment avec l'adjoint aux Sports et le club de Tennis aboutissent, nous allons très prochainement délibérer sur ce sujet. Le club de Tennis est un club dont l'ensemble des apports de la ville de Mennecy si ils ne se font pas en numéraire, sont particulièrement importants, ce qui est normal dans la mesure où c'est un club important pour la commune. Aujourd'hui, cela se fait de manière bringuebalante. On va essayer de se remettre en ordre sur tout ça ».

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

II URBANISME-ENVIRONNEMENT- DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Anne-Marie DOUGNIAUX

- 3 Cession à la commune par l'ASL Clos Montvrain de 2 parcelles situées rue Paul Gauguin (cadastrées BL 256 et 257)

Anne-Marie DOUGNIAUX : « La parcelle BL 256 est d'une superficie de 16 m² et la parcelle BL 257 est de 9 m². L'ASL a souhaité nous les céder à l'euro symbolique. Bien évidemment l'ASL prendra en charge les frais notariés. Des questions ? (non) Je mets aux voix. »

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

- 4 Annulation de la délibération majorant le COS sur le terrain 19-21 avenue Darblay (parcelle cadastrée BB n° 229)

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Suite à la demande du Préfet, nous devons annuler la délibération car elle n'est pas conforme. Avez-vous des questions sur cette annulation ? »

Christian RICHOMME : « Je voulais faire porter à connaissance ce que j'ai dit en commission. Cette délibération nous a déjà été présentée. J'avais posée la question à l'époque qui était de savoir si cette majoration du COS était plus 50% ou plus 0,5 avec une arrière pensée. On passait de 0,5 à 1, c'est une augmentation assez substantielle et c'était étonnant que cela passe. Donc elle est passée de 0,5 à 1 pour les logements sociaux, c'est une bonne cause. On s'aperçoit que la délibération est annulée et qu'elle doit être rapportée parce que ce que j'avais pressenti est arrivé, une majoration de 0,5 n'existe pas. C'est une majoration de 50 %. Nos remarques sont souvent légitimes. Passer en force pour se faire retoquer, voir les choses autrement parce que le Préfet n'a pas que cela à faire que de regarder les affaires de Mennechy, je crois que c'est une bonne façon de faire. »

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Cela avait été fait sous couvert de la DDEA qui nous avait demandé de mettre + 0,50 donc nous avons mis +0,50. Cela avait été fait sur une autre parcelle de terrain, rue du petit Mennechy, donc nous avons refait la même procédure. Nous avons suivi exactement ce que la DDEA nous a demandé de faire et manifestement la DDEA n'a pas compris ce qu'il fallait faire. Je mets aux voix. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

5 Délibération Modifiant l'augmentation de COS sur le terrain cadastré section BB n° 229 situé au 19-21 avenue Darblay

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Nous rectifions la délibération pour faire une majoration de 50 % sur ce terrain BB 229. Nous avons un COS de 0,50 ; nous autorisons à le passer à 0,75. Je mets au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

6 Déclaration des Engagements Partagés

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Le Conseil Municipal s'est prononcé le 4 juillet 2008 sur l'engagement de la commune dans l'élaboration du 2^{ème} plan d'action de l'agenda 21 départemental et a autorisé le Maire à signer le protocole d'engagement partagé correspondant. Les travaux de l'agenda 21 départemental se sont poursuivis et la commune a proposé de mettre en œuvre une action consistant à présenter son expérience en matière de gouvernance écologique à travers le Conseil Local de l'Environnement. Cette action a été retenue par le Conseil Général et figure parmi les 181 actions à mettre en œuvre qui représentent la finalisation du 2^{ème} programme d'action dans lequel la commune s'est engagée le 4 juillet 2008. Afin de formaliser le passage à cette étape de finalisation, il est demandé à la commune d'une part de confirmer la poursuite et sa participation relative à cette étape et d'autoriser le Maire à signer la déclaration d'engagement partagée correspondante et d'autre part de s'engager officiellement à mettre en œuvre l'action proposée par la commune et sélectionnée par le Conseil Général de l'Essonne. Des questions ? »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

7 Rapport annuel du Conseil Local de l'Environnement (CLE)

Anne-Marie DOUGNIAUX : « Il s'agit de prendre acte du rapport d'activités du Conseil Local de l'Environnement et d'autoriser sa diffusion sur Internet ou par tout autre moyen. Des questions ? »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

ABSENT	0	
--------	---	--

III AFFAIRES CULTURELLES et SPORTS

Rapporteur Annie PIOFFET

8 Demande de subvention de fonctionnement à la CAF pour l'accueil de Loisirs

Annie PIOFFET : « Cette demande permettra une fois la convention signée d'obtenir des subventions sur le nombre d'actes facturés par le service jeunesse comme pour la structure d'accueil de loisir. Cette subvention intervient annuellement en fonction des éléments déclarés à la Caisse d'Allocations Familiales. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Caisse d'Allocations Familiales. »

Christian RICHOMME : « Si nos jeunes peuvent avoir, à travers la CAF, un peu plus de moyens pour avoir des activités sur la commune, cela est souhaitable pour tous. Une petite remarque qui n'est pas une critique, j'aurais souhaité que la délibération puisqu'elle va être lue par la CAF et que notre dossier va être présenté, soit plus étoffée en ce qui concerne les projets que l'on veut mettre dans cette demande de subvention. Une délibération qui dit, nous souhaitons avoir des subventions, c'est tout, je pense que c'est moins fort et que cela a moins de poids, par rapport à toutes les demandes que la CAF reçoit chaque année, qu'une délibération qui comporte des détails avec des opérations menées. Il y aura un dossier qui sera présenté et la délibération fait foi et j'aurais voulu qu'elle soit un peu plus complexe. En tout cas, j'espère que cela ne pénalisera pas la commune de Mennecey dans l'attribution d'une subvention. »

Annie PIOFFET : « Je prends note effectivement, on apportera des détails le moment venue. Nous passons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

IV SCOLAIRE-BATIMENT-TRAVAUX

Rapporteur Jean FERET

9 Résiliation du marché d'entretien des espaces verts de la Ville de Mennecey

Jean FERET : « Résiliation provoquée par les observations de la Préfecture essentiellement motivées par la nature du bordereau test qui a servi à comparer les offres qui ont été faites et qui a été estimé par la Préfecture comme pas assez déterminant ou pas assez départageant ou représentatif de ce que la ville avait l'intention de faire dans ce marché. C'était quelque chose qui aurait pu se discuter, la ville a préféré suivre la demande de la préfecture, tout arrêter et recommencer une procédure à zéro : cahier des charges et appel d'offre. Avez-vous des questions ? »

Birgit TOLLNER : « Tout d'abord, pour les autres délibérations qui étaient dues à des lettres du Préfet, nous avons eu une copie de la lettre du Préfet, serait-il possible d'obtenir également une copie de la lettre du Préfet relative à ce dossier. Deuxième chose, malgré le travail que cela signifie, je m'en réjouie un tout petit peu puisque que nous avons vu que le cahier des charges pour DECO GARDEN ne comportait pas suffisamment de clauses environnementales à notre sens. Revoir ce marché public est en effet une formidable occasion de créer un cahier des charges qui prendra largement en compte les aspects de pesticides et autre. Je rappelle que dans le cahier des charges qui a été utilisé, un des critères était notamment l'efficacité des produits phytosanitaires alors qu'on venait de s'engager dans une démarche visant à réduire leurs utilisations. Troisième point, j'aimerais que le Conseil Local de l'Environnement soit impliqué dans cette affaire et est connaissance du cahier des charges ou y contribue éventuellement. Merci. »

Christian RICHOMME : « Je réitère une petite remarque. Ce n'est pas la première fois que l'on est retoqué par le Préfet. On fait les procédures 2, 3 fois. Il y a une procédure à suivre, c'est clair. Dans la délibération, est mentionné : ceci aurait pu « se plaider ». La procédure est simple, il y a un code des marchés publics, il faut appliquer la procédure et il faut la respecter. On se fait encore retoquer, c'est toujours la même chose. »

Jean FERET : « C'est noté pour les observations de Madame TOLLNER. Encore une fois, tout n'est pas noir ou blanc. Il y a des choses difficiles à estimer ou qui peuvent être interprétées de façon différente, en particulier un bordereau test. C'est quelque chose que l'on juge représentatif de ce qu'on va demander à l'entreprise dans le déroulement du contrat. Cela peut être interprété comme pas assez représentatif si on avait privilégié plus dans le bordereau test par exemple l'élagage des arbres par rapport à la taille des haies. C'est sur ce plan là que cela n'allait pas. On a préféré tout arrêter et se consacrer, plutôt que de discuter et plaider, à l'achèvement de marché autrement plus importants comme par exemple la DSP restauration. Il y a des priorités et il y a des moments où on n'a plus le temps et il vaut mieux conserver le temps dont on dispose et qui n'est pas infini pour des objectifs autrement plus important. Ce sera l'occasion de tout remettre à plat et de tout refaire d'une façon plus satisfaisante. Néanmoins, dans ce marché, le premier objectif, c'est d'abord que la ville soit propre. Je vous propose de passer au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

**10 Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension du Dojo
« Gérard Pizzonéro »**

Jean FERET : « C'est un chantier qui est terminé et la Préfecture nous a fait observer qu'il aurait mieux valu que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire avant de déposer une demande de permis de construire. Il s'agit d'une rectification de la procédure. Le chantier est terminé, vous l'avez sûrement vu achevé. Je pense que la plupart d'entre vous ont participé à l'inauguration. Avez-vous des questions ? »

Christian RICHOMME : « Je vais redire ce que j'ai dit en commission. On a voté pour un Maire qui a de l'expérience, capable de redresser la commune. On a un Maire qui a été Maire et Président du Conseil Général qui oublie de mettre des architectes dans un concours d'architecture. On se retrouve avec une grosse

« boulette, le ridicule ne tue pas. Je ne ferais pas l'intervention en trois fois. C'est nécessaire d'étendre le dojo mais il est aussi nécessaire de respecter la procédure. Vous êtes quand même en charge d'une responsabilité dans la commune. Cette charge vous impose l'exemple. Vous êtes le premier magistrat de cette commune, c'est vous qui devez faire régner l'ordre. On s'aperçoit que l'on fait vite passer les travaux, qu'on fait passer une inauguration à laquelle on n'a pas été invité. On s'aperçoit parce qu'une voix a alerté le Préfet, de ce qui n'est pas normal sur Mennecy. Il y a des travaux et l'on n'est pas au courant. Le Préfet vous envoie un courrier disant que ce serait bien de faire un permis de construire. Je crois que tous ceux qui sont confrontés de près ou de loin mais surtout de loin à n'importe quel projet d'urbanisme savent et vous le savez mille fois mieux que moi, Monsieur le Maire, qu'il faut un permis de construire, chaque fois que l'on fait une construction. Si on avait été à votre place, on aurait fait des erreurs mais celle-ci, on l'aurait épargnée parce qu'elle est toute simple. Deuxième point et c'est très important. Le message qui est envoyé est que si le Maire se permet des constructions sur Mennecy et qu'il ne demande pas de permis de construire, il faut imaginer le nombre de menneçois qui vont faire des petits travaux dans leur maison et qui vont augmenter leur COS, pourquoi pas de 0,5, faire appel à des travaux sans concours d'architecture. Quand tout est construit, pourquoi pas une véranda, une piscine, au vu des AFUL, dire excusez-moi, je viens vous demander un permis de construire. Vous devez faire régler l'ordre et là c'est plutôt le désordre qui va être instauré. Je remercie le Préfet de veiller sur notre commune et de faire en sorte que les choses petit à petit grâce à son aide, reprennent leur sens. »

Xavier DUGOIN : « Je ne vais pas vous donner le plaisir de faire dans la polémique. Je n'ai pas de leçon à recevoir de vous. Vous en avez à prendre. Votre message, comme vous dites, est totalement ridicule. Si vous avez un peu d'expérience et vous qui travaillez de temps en temps au Conseil Général, vous pourrez constater que le Préfet, au Conseil Général comme sur toutes les communes, c'est leur strict travail. Ils font un certain nombre de remarques et demandent des correctifs. On se situe dans ce cas là. On fait un certain nombre de choses alors que d'autres ne font rien. On nous a fait des remarques, Jean FERET vous l'a expliqué. On aurait pu tout à fait continuer, discuter, on relance la consultation sur le dossier. En ce qui concerne les 3 dossiers pour lesquels vous voulez faire un tir groupé qui se justifient puisque l'objet est le même, il s'avère que pour des questions d'urgence, peut-être de dysfonctionnement dans des services, nous avons fait rapidement. Le problème de fond au-delà de la forme sur laquelle vous vous arrêtez. Si vous pensez que ce que nous avons fait au niveau du dojo, au niveau du chat Botté est inutile, il faut être cohérent avec ce que vous venez de dire, votez contre. Ayez le courage de voter contre, au lieu de vouloir donner des leçons en permanence. Vous allez vous exprimer à travers votre vote. Il y a trois types de vote : pour, contre ou abstention. Si vous êtes cohérent avec ce que vous venez de dire, vous allez voter contre ou vous vous abstenerez. Si vous votez pour, ce qui sera sûrement le cas, vous serez totalement en contradiction avec ce que vous venez de dire. Je ne peux pas vous dire autre chose et je ne veux pas entrer dans une polémique stérile ni avec vous ni avec les autres membres de votre groupe. Je ne vous redonne pas la parole, le débat est clos sur ce point. Votre message, je ne le reçois pas. Nous mettons au vote. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER, Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

11 Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour le « Chat Botté »

Xavier DUGOIN : « L'exposé des motifs est le même, vous avez dit que vous ne ferez pas d'explications de vote ben nous non plus par logique de cohérence. Sur le permis de construire pour le chat Botté, je soumetts au vote. Je suppose même vote que précédemment. »

Birgit TOLLNER : « Je perds un peu le fils, pour le Chat Botté, la construction a été faite ou pas. »

Xavier DUGOIN : « Je ne peux pas croire que vous ne compreniez pas. On vient de vous dire que sur le dojo et sur le Chat Botté, la logique est la même. Les travaux ont été faits, si c'est ce que vous voulez entendre dire, avant que la totalité des procédures administratives aient été déposées. Sur ce dossier du chat botté, est-ce que vous votez la délibération, telle que vous l'avez reçue, oui ou non ou abstention. »

Alice SEBBAG : « Je ne peux pas croire, Monsieur le Maire, qu'un Maire qui se dit aussi compétent que vous, ait fait des travaux sans demander un permis de construire. On ne conteste pas les travaux, on conteste la procédure, Monsieur le Maire. Je pense qu'on a un problème de compréhension. »

Xavier DUGOIN : « Il n'y pas de problème de compréhension, vous ne contestez pas la procédure. Vous dites simplement que vous vous étonnez que la procédure n'a pas été totalement respectée. C'est ce que vous avez dit donc vous ne contestez pas la procédure ; c'est bien ce que vous avez dit. »

Alice SEBBAG : « Nous contestons le fait que vous ayez fait des travaux sans demander de permis de construire. Madame TOLLNER vous pose la question de savoir si les travaux au Chat Botté ont été faits puisque nous n'avons pas vu de permis de construire passé. On ne peut pas deviner que les travaux ont été faits. »

Jean FERET : « Justement, ils n'ont pas été faits au Chat botté, doucement. Allez visiter le Chat Botté plus souvent. Arrêtez de grouper. Le chat Botté n'est pas un chantier commencé. »

Xavier DUGOIN : « Votre chef de groupe tout à l'heure a voulu groupé les trois dossiers. Laissez-moi terminer. Je vous redonnerai la parole après si vous le souhaitez. Votre chef de groupe a dit, *nous aurons le même type de vote* ; je ne reprendrais pas la parole puisque sur les trois dossiers, la logique est la même. Le dojo « Gérard Pizzonéro » et la Mairie Annexe « Monique Saillet », les permis de construire ont été déposés après que les travaux aient commencé. Tout cela a été expliqué 10 fois en commission ou Monsieur RICHOMME et Madame TOLLNER étaient là également En ce qui concerne le « Chat Botté », les permis de construire ont été déposés, les travaux n'ont pas été commencés. Vous avez le détail sur les trois. »

Christian RICHOMME : « Je vais résumer en une phrase parce que mes paroles n'ont pas été bien comprises ou en tout cas feinte d'être comprises. Il y a trois délibérations qui nous posent problème : le dojo et on est pour les travaux qui se sont effectués, on conteste la procédure ; la Mairie Annexe, nous sommes pour l'agrandissement, nous contestons la procédure. La troisième délibération, ce n'est pas le Chat botté, c'est le préau de la Jeannotte. La procédure n'a pas été respectée et les travaux ont été faits. Vous faites pour une fois acte d'exemplarité parce que vous respectez la procédure. Une sur quatre, je dis, peut mieux faire. »

Xavier DUGOIN : « Vous parliez de trois, là vous êtes sur quatre. Le conseil a délibéré sur une. Il en reste trois. On va les prendre une par une et vous allez voter comme vous le souhaitez. On est sur le numéro 11, autorisation à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour le Chat Botté. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	

ABSENT	0	
--------	---	--

12 Autorisation à Monsieur le Maire de déposer un Permis de Construire pour l'extension de la Mairie Annexe « Monique Saillet »

Xavier DUGOIN : « Le vote est engagé ».

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

13 Autorisation à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour fermer le préau de l'école primaire de la Jeannotte

Xavier DUGOIN : « Le vote est engagé ».

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à la Majorité**

POUR	27	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	6	Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD,
ABSENT	0	

V RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Xavier DUGOIN**

14 Création de poste de Rédacteur à temps complet

Xavier DUGOIN : « Il s'agit de permettre à un agent titulaire de bénéficier d'une promotion interne. »

Christian RICHOMME : « Juste une remarque. On félicite ces deux agents concernant cette délibération et la suivante pour leur promotion et leur travail »

Xavier DUGOIN : « Je crois que tout le conseil s'associe à ce que vous venez de dire, à vos félicitations »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

15 Création de poste de Rédacteur Chef à temps complet

Ce point ne soulevant aucune remarque particulière, il est procédé au vote

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

16 Suppression de postes

Xavier DUGOIN : « C'est ce qu'on appelle le toilettage des postes, on supprime ceux qui ne sont pas occupés dans la liste. On peut les garder mais il est de bonne gestion de les supprimer et d'en créer au fur et à mesure mais ce n'est pas une obligation. La DRH nous a demandé de toilerter donc décide d'accepter la suppression de postes à temps complet suivants, vous avez la liste et on en créera au fur et à mesure, autant que de besoin. »

**Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Adopté à l'Unanimité**

POUR	33	Xavier DUGOIN, André PINON, Annie PIOFFET, Romain BOSSARD, Marie-Paule ALBANET, Marie-Claire CUTILLAS, Jean FERET, Catherine FOUQUE-GUILLIET, Gilles BRANDON, Sandrine LALLEMENT-LEROTY, Anne-Marie DOUGNIAUX, Roger LE DUDAL (pvr), Patricia MOULÉ (pvr), Alain LE QUELLEC, Corinne SAUVAGE, Cyril MOREAU, Elisabeth VASSEUR (pvr), Jean-Philippe DUGOIN, Sylvie PERUZZO, Christian BOUARD, Dominique DUCHOSAL, Carina COELHO-VALENTE, Serge RAYNEL, Stéphanie MORLON GIMENEZ, Alain DRAGOMAN, Christian RICHOMME, Brigitte PASQUES(pvr), Thierry GUEZO, Birgit TOLLNER , Alice SEBBAG, Nicole GARINEAUD, Jouda PRAT(pvr), Claude GARRO,
CONTRE	0	
ABSTENTION	0	
ABSENT	0	

Birgit TOLLNER : « Je voudrais juste profiter de cette délibération pour formuler la demande d'obtenir un tableau des effectifs et de la répartition par service. »

Xavier DUGOIN : « Il n'y a pas de problème. On le donne au CTP. L'Adjoint aux Finances me dit que c'est dans le budget. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Le tableau des effectifs figure en annexe sur le budget. »

Christian RICHOMME : « Ce qui est présent dans le budget, c'est le nombre de catégorie A avec les sous réparties et le nombre de catégorie B avec les sous réparties. On vous demande l'effectif par service. Il y a un organigramme qui est donné en CTP ; je voudrais juste savoir comment les agents sont déployés dans les services. »

Jean-Philippe DUGOIN : « Les fiches de poste aussi ? C'est de l'humour »

Christian RICHOMME : « C'est trop aimable à vous »

Xavier DUGOIN : « On n'ira pas jusqu'aux fiches de poste mais je pense que c'est tout à fait faisable. Je demanderai à la DRH de vous donner cela pour le prochain conseil. J'aurais du le faire en début de conseil mais je le fais à la fin. On a ce qui est tout à fait normal dans la vie d'une collectivité un certain nombre de mouvement. On a parmi nous un Directeur des Services Techniques qui est Monsieur GAUTHIER qui est ici depuis fin août début septembre, une nouvelle directrice de crèche à la crèche Jean Bernard, Madame Marielle BOUBENDIR et je vous informe également qu'il est mis fin au détachement fonctionnel de DGS de Monsieur LAFAYE à compter du 1^{er} décembre 2009. Bonne soirée à tous mes chers collègues. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

**Le Maire
Xavier DUGOIN**







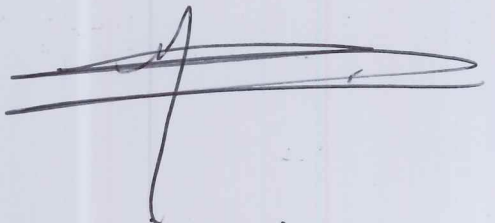

August

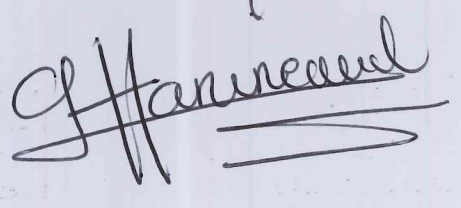




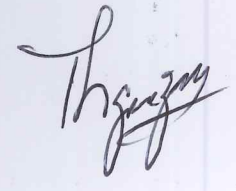


Syb Pm





Ch. Pils

 Pils

